

Un *décimètre carré* n'est que la *centième* partie d'un mètre carré, et un *décimètre cube* la *millième* partie du mètre cube. Un *centimètre carré* n'est que la *dix-millième* partie du mètre carré ; un *centimètre cube* que la *millionième* partie du mètre cube, et ainsi de suite.

L'unité de superficie pour les terrains était l'*arpent*, divisé en 100 *perches*. On distinguait l'arpent de Paris dans lequel la perche était un carré de 18 pieds de côté, de l'arpent des eaux et forêts, où la perche avait 22 pieds de côté.

Pour les volumes des matières liquides ou demi-fluides, on employait le *litron*, le *boisseau*, le *muid*, le *setier*, la *mine*, le *minot*, la *feuillette*, le *quartaut*, la *vette*, la *pinte*, etc.

Pour convertir un nombre de mètres en aunes, diminuez-le d'un sixième ; et pour convertir un nombre d'aunes en mètres, augmentez-le d'un cinquième.

La lieue de poste vaut environ 4 kilomètres.

L'arpent de Paris est à peu près le tiers de l'hectare et vaut environ 34 ares. Pour convertir un nombre donné de perches en ares ou d'arpents en hectares, il suffit d'en prendre le tiers.

Pour convertir un nombre d'hectolitres en boisseaux, il faut le multiplier par 8 ; un nombre de

litre
10 ;
un m
non
huit
tran
de ;
I
gra
le g

Po
Pi
Ya
Fa
Po
Fu
Ma

M
Ce
Dé

M

M